



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Lavaux patrimoine mondial : Le soutien pérenne n'était-il que provisoire ?

En date du 30 septembre 2016, un grand quotidien vaudois titrait : « Le patrimoine de Lavaux obtient le soutien pérenne de l'Etat de Vaud ».

Le ministre responsable de l'économie rappelait à juste titre que : « Nous avons un seul patrimoine inscrit. Cela justifie un traitement spécifique ».

De fait, un montant de CHF 400'000.- sur 5 ans (CHF 80'000.- par année) a été accordé à Lavaux patrimoine mondial et ce, conformément aux engagements qui avaient été pris à l'époque lors de l'élaboration et de la ratification de la charte de l'Unesco.

Qu'en est-il à l'échéance de ces montants ?

A en croire un article publié dans le même quotidien mardi 7 septembre dernier, la pérennité dans le soutien ne paraît être que provisoire et Lavaux patrimoine mondial risque de se trouver dans la même situation que précédemment.

Or, Lavaux patrimoine mondial concerne manifestement un patrimoine culturel important qui mérite déjà un soutien à ce titre ; il incorpore également des éléments de sauvegarde du patrimoine bâti, d'ailleurs intégré dans le PAC Lavaux ; il impacte également aux infrastructures du territoire concerné de même que les principes de préservations du site (murs de soutènement, types de construction et d'exploitation).

A priori donc Lavaux patrimoine mondial nécessite une réponse Transdépartementale, soit une réponse du Conseil d'Etat.

Dès lors, nous souhaitons poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer le soutien pérenne qu'il a annoncé à Lavaux patrimoine mondial en 2016 ?
2. Dans l'affirmative, quelles sont les mesures de soutien et financement que le Conseil d'Etat entend accorder à Lavaux patrimoine mondial pour le financement de divers projets à caractère à la fois culturel, économique et patrimonial ?
3. Afin d'éviter de se retrouver régulièrement dans la situation déjà exposée ci-dessus, ne serait-il pas cohérent de prévoir un système de contribution véritablement pérenne cette fois ?

On remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Marc-Olivier Buffat

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :